



Demande d'assistance judiciaire

(art. 65 PA)

Données sur la procédure

No de classement _____

Recourant/e _____

Représentant/e _____

Objet du litige _____

Requérant/e

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

No postal et localité _____

Date de naissance (jour, mois, année) _____

Etat civil _____

Lieu d'origine / pays d'origine _____

Profession _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Conjoint/e, partenaire enregistré/e ou concubin/e du/de la requérant/e

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

No postal et localité _____

Date de naissance (jour, mois, année) _____

Commune d'origine / pays d'origine _____

Profession _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Personnes vivant dans le même ménage que le/la requérant/e**Enfant(s)**

Nom et prénom	Date de naissance	Formation/Profession	Salaire net par mois
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Autres personnes vivant dans le même ménage que le/la requérant/e

Nom et prénom	Date de naissance	Vit dans le même ménage depuis (mois / année)
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Protection juridique

Des tiers accordent-ils au/à la requérant/e une protection juridique partielle ou complète (assurance de protection juridique, association professionnelle, syndicat, etc.) ?

Si oui, qui ? _____

Dans le cas particulier ? _____

La déclaration de l'assurance doit être jointe au présent formulaire.

Situation financière

Les tableaux suivants doivent être remplis de manière complète et véridique (à l'exception des rubriques "ne pas remplir"). Les postes ne concernant pas le/la requérant/e doivent être biffés.

Toutes les indications concernant la situation financière doivent être prouvées.

Le dernier avis de taxation fiscale (impôts directs), le dernier bordereau d'impôt de l'année courante, les pièces attestant de l'impôt dû pour les 12 derniers mois ainsi que celles attestant les paiements de cette dette (impôts directs) doivent être annexés au présent formulaire.

I. Revenus mensuels

Les revenus doivent être justifiés par une fiche de salaire indiquant les différents éléments du salaire ou tout autre document pertinent (p. ex. bilan, compte de résultat). Les indemnités de chômage et les prestations d'assistance seront justifiées par des décomptes actuels.

Composition du revenu	Requérant/e	Conjoint/e / partenaire enregistré/e / concubin/e	Personne(s) ayant une obligation d'entretien à l'égard du/de la requérant/e¹
Salaire net, pension	CHF	CHF	CHF
13ème salaire	CHF	CHF	CHF
Gratification, remboursement de frais, etc.	CHF	CHF	CHF
Revenus d'une activité indépendante	CHF	CHF	CHF
Revenus d'activités accessoires	CHF	CHF	CHF
Rentes (de Suisse et/ou de l'étranger)	CHF	CHF	CHF
Indemnités de chômage	CHF	CHF	CHF
Prestations de l'aide sociale	CHF	CHF	CHF
Pension alimentaire ou aide financière	person. : CHF	CHF	CHF
	enfant : CHF	CHF	CHF
Allocations pour enfant	CHF	CHF	CHF
Contributions des enfants et des autres personnes vivant dans le ménage	CHF	CHF	CHF
Rendement de la fortune	CHF	CHF	CHF
Autres revenus (par ex. sous-location)	CHF	CHF	CHF
Total des revenus mensuels	CHF	CHF	CHF

¹ L'obligation d'entretien des père et mère dure jusqu'à la majorité de l'enfant. Si, à sa majorité, l'enfant n'a pas encore de formation appropriée, les père et mère doivent, dans la mesure où les circonstances permettent de l'exiger d'eux, subvenir à son entretien jusqu'à ce qu'il ait acquis une telle formation, pour autant qu'elle soit achevée dans les délais normaux (art. 277 CC).

II. Dépenses mensuelles

Les dépenses invoquées (loyer, primes d'assurance, pensions, etc.), ainsi que leur paiement régulier doivent être démontrés (p.ex. par des contrats, attestations, facture, quittance). A défaut, elles ne seront pas prises en considération.

Dépenses	Requérant/e	Conjoint/e / partenaire enregistré/e / concubin/e	Personne(s) ayant une obligation d'entretien à l'égard du/de la requérant/e
Loyer (charges incl.)	CHF	CHF	CHF
Intérêts hypothécaires (charges incl.)	CHF	CHF	CHF
Primes d'assurance-maladie (uniquement ass.-maladie obligatoire)	CHF	CHF	CHF
Eventuelle réduction des primes d'assurance-maladie	CHF	CHF	CHF
Assurance mobilier et resp. civile	CHF	CHF	CHF
Assurance vie	CHF	CHF	CHF
Autres primes d'assurance	CHF	CHF	CHF
Frais de médecin non remboursés	CHF	CHF	CHF
Cotisations sociales non déduites du salaire	CHF	CHF	CHF
Frais pour transports publics	CHF	CHF	CHF
Frais pour voiture (trajet pour le travail)	CHF	CHF	CHF
Frais pour repas pris hors du domicile (si supérieurs à 10.-)	No de repas : CHF	No de repas : CHF	No de repas : CHF
Frais de formation continue	CHF	CHF	CHF
Frais de formation pour les enfants	CHF	CHF	CHF
Charges pour enfants	CHF	CHF	CHF
Total des pensions alimentaires	CHF	CHF	CHF
Intérêts dus	CHF	CHF	CHF
Amortissement des dettes	CHF	CHF	CHF
Impôts	CHF	CHF	CHF
Autres dépenses (y compris dépenses exceptionnelles, p. ex. médecin, dentiste, naissance, déménagement, soins à un membre de la famille)	CHF	CHF	CHF
	CHF	CHF	CHF
	CHF	CHF	CHF
Total des dépenses mensuelles	CHF	CHF	CHF

III. Fortune

Les soldes actuels de tous les comptes doivent être justifiés. Pour les autres éléments de la fortune, le dernier bordereau d'impôt définitif suffit si ces éléments y figurent.

Etat de fortune	Description	Requérant/e	Conjoint/e / partenaire enregistré/e / concubin/e	Personne(s) ayant une obligation d'entretien à l'égard du/de la requérant/e
Comptes bancaires, comptes postaux, carnets d'épargne, titres		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
Argent liquide		CHF	CHF	CHF
Terrain, maison, appartement (valeur du marché)		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
Véhicules à moteur (valeur actuelle)		CHF	CHF	CHF
Marque, modèle				
Année				
Nbre de kilomètres		Km	Km	Km
Prix d'achat/Montant du leasing		CHF	CHF	CHF
Assurance-vie (valeur de rachat)		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
Participation (société, héritage, etc.)		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
Autre fortune		CHF	CHF	CHF
		CHF	CHF	CHF
Total de la fortune		CHF	CHF	CHF

IV. Dettes

L'état des dettes doit être justifié (p. ex. à l'aide de contrats, attestations ou factures). A défaut, les dettes ne seront pas prises en considération.

Etat des dettes	Requérant/e	Conjoint/e / partenaire enregistré/e / concubin/e	Personne(s) ayant une obligation d'entretien à l'égard du/de la requérant/e
Crédit, emprunt (situation actuelle de la dette)	créancier	créancier	créancier
	montant CHF	montant CHF	montant CHF
	créancier	créancier	créancier
	montant CHF	montant CHF	montant CHF
	créancier	créancier	créancier
	montant CHF	montant CHF	montant CHF
	Total CHF	Total CHF	Total CHF
Impôts communaux, cantonaux et fédéraux à payer (par année et seulement de la période fiscale en cours)	année	année	année
	montant CHF	montant CHF	montant CHF
	année	année	année
	montant CHF	montant CHF	montant CHF
	année	année	année
	montant CHF	montant CHF	montant CHF
Dettes hypothécaires	CHF	CHF	CHF
Autres dettes	CHF	CHF	CHF
	CHF	CHF	CHF
	CHF	CHF	CHF
	CHF	CHF	CHF
Total des dettes	CHF	CHF	CHF
Montant des remboursements mensuels	CHF	CHF	CHF

Bordereau des annexes

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____

Ce formulaire doit être retourné complété avec les pièces justificatives demandées. Les pièces doivent être numérotées et mentionnées dans le bordereau ci-dessus. Le/la requérant/e est prié/e de produire les pièces attestant qu'il/elle a effectivement payé toutes les charges dont il/elle fait état. S'il manque un justificatif ou une information, il sera statué sur la base du dossier (art. 23 PA). De fausses déclarations peuvent entraîner le retrait du droit à une assistance judiciaire et l'obligation de remboursement des frais encourus ou une éventuelle poursuite pénale.

Le/la requérant/e atteste de la véracité des informations contenues dans le présent formulaire.

Lieu et date

Signature

V. Frais fixes (À REMPLIR PAR LE TRIBUNAL)

Frais fixes	Requérant/e	Conjoint/e / partenaire enregistré/e / concubin/e	Personne(s) ayant une obligation d'entretien à l'égard du/de la requérant/e
Célibataire fr. 1'200.–	CHF	CHF	CHF
Célibataire av. enfant fr. 1'350.–	CHF	CHF	CHF
Marié, partenaire, concubin ou vivant en ménage commun, par ½ fr. 1'700.–	CHF	CHF	CHF
Enfants jusqu'à 10 ans, par enfant fr. 400.–	CHF	CHF	CHF
Enfants au-delà de 10 ans fr. 600.– (seulement s'ils vivent dans le même ménage)	CHF	CHF	CHF
	Total : CHF	Total : CHF	Total : CHF
Total des montants fixes (incl. majoration de 20 %)	CHF	CHF	CHF

VI. Calcul des besoins (À REMPLIR PAR LE TRIBUNAL)

Facteur de calcul	Requérant/e	Conjoint/e / partenaire enregistré/e / concubin/e	Personne(s) ayant une obligation d'entretien à l'égard du/de la requérant/e
Total des revenus mensuels	CHF	CHF	CHF
Total des dépenses mensuels	CHF	CHF	CHF
Total des frais fixes (mensuels)	CHF	CHF	CHF
Déficit / Excédent	CHF	CHF	CHF